

**SEA SMAGY**

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat &amp; Germigny des Prés

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 24 Juillet 2014**

Date de convocation : 11/07/2014

Fiche de présence

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELLOILE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Gilbert GESSAT

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 10 Juin 2014

Ordre du jour :

- Décision modificative pour le budget assainissement 2014
- Correction délibération pour le budget 2014
- Conventions de mutualisation avec le Syndicat des Eaux de Bray en Val et Saint Martin d'Abbat
- Affaires diverses

**Décision modificative pour le budget assainissement 2014 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la Décision modificative pour le transfert de la somme de 10 000 € du compte "615 Entretien et réparation" vers le compte "6061 Fournitures non stockable".

**Correction délibération 2014-01 du budget Assainissement 2014 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la Délibération n°2014-14 (Affectation des Résultats) pour la correction des sommes reportées aux comptes D001 et R1068 du budget assainissement 2014.

**Conventions de mutualisation avec le Syndicat des Eaux de Bray en Val et la Commune de Saint Martin d'Abbat:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité :

- La convention de mutualisation de personnel avec la commune de Saint Martin d'Abbat,  
La présente convention a été signée par M. Joël Turpin, maire de St Martin d'Abbat et M. Denis Thion président du SEA SMAGY lors de ce Conseil.
- La convention de mutualisation des moyens et de personnel avec le Syndicat des Eaux de Bray en Val.  
La présente convention signée par M. Michel Varloteaux, Président du Syndicat des Eaux de Bray, contresignée par le Président du SEA SMAGY.

**Autorisation de signature :**

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical autorise le Président à signer une facture de 12 168,96 € concernant l'achat de compteurs équipés pour le radio relevé.

**Affaires diverses :**

- Délibération pour les Indemnités des élus n°2014-07 :

La préfecture demande à recevoir le détail du calcul des indemnités des élus du SEA SMAGY. La délibération sera modifiée.

- Délibération pour délégation de fonction et de signature n°2014-06:

La préfecture demande un arrêté concernant les délégations de fonctions et de signature du Président à la Vice Présidente. La délibération sera annulée et remplacée.

- Manuel d'Auto surveillance :

Suite relance de la part du SEA SMAGY, l'AELB signale qu'une correction a été demandée à IRH.

- Numérisation des réseaux :

Suite relance de la part du SEA SMAGY, le Cabinet Merlin en charge de cette tâche, souhaite nous rencontrer pour clarifier quelques points de son étude.

- Raccordement au réseau assainissement :

Les deux propriétaires de Saint Martin d'Abbat situés dans le zonage collectif ainsi que dans le périmètre de protection du forage d'eau potable, ont été relancés par courrier avec AR, avec rappel des sanctions encourues. Ces 2 propriétaires ont pris contact avec le SEA SMAGY, et un premier rendez-vous a été pris. L'entreprise Boulmier sera consultée par le SEA SMAGY pour la part des travaux située sur le domaine public. Le Conseil Syndical a émis le souhait de faire réaliser les travaux simultanément pour la partie domaine public et domaine privé, afin de réduire les coûts qui devront être supportés par les 2 propriétaires. La date de fin octobre sera signifiée aux 2 propriétaires pour l'échéance de ces travaux.

Pour la commune de Germigny des Prés, une relance sera transmise avec la facture d'eau pour les personnes qui ne sont pas encore raccordées.

- Site Internet du SEA SMAGY :

Le maire de Saint Martin d'Abbat nous autorise à utiliser les compétences de M. Damien Barnoux membre du Conseil Municipal de Saint Martin d'Abbat, pour la création de notre site Internet. Qu'il en soit remercié. Madame Lucette Pelletier assurera la liaison entre M. Damien Barnoux et le SEA SMAGY. Les membres du SEA SMAGY devront se prononcer sur le contenu du site.

- Relevé des compteurs d'eau :

Les relevés des compteurs sur Saint Martin d'Abbat sont terminés, ceux de Germigny des Prés se terminent cette semaine. Afin de réduire la durée de cette campagne de relevés, des compteurs avec un dispositif de radio relevé (relevé à distance) sont progressivement mis en place depuis quelques années. Actuellement environ 550 dispositifs ont été installés parmi les 1300 compteurs en place et environ 150 ont été approvisionnés afin d'équiper les propriétés « difficiles d'accès ». Parmi elles, on peut citer les résidences secondaires où les propriétaires sont très souvent absents, et les lieux où les propriétaires négligents « oublient » de faciliter l'accès aux Agents Techniques en charge des relevés. Par exemple : les chiens laissés en liberté dans la cour, obstacles interdisant l'accès aux regards de relevé, grilles ou portes d'accès verrouillées ... tout ceci malgré la diffusion dans la presse locale et les affichages public, du début de la campagne de relevés dans les communes concernées.

Le Conseil Syndical souhaite qu'à l'occasion de l'envoi des factures de consommations d'eau, qu'il soit rappelé aux abonnés leurs obligations envers les Agents Techniques en charges des relevés.

À cette occasion, une note de service interne a été diffusée afin de clarifier les modalités d'accès aux propriétés.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,